



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du  
27/06/2023

ARRÊTÉ PORTANT  
règlementant de la circulation Cinéma en plein air

Acte n° 2023-6.1/75

Le Maire de Lherm,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'organisation par la Mairie de Lherm de séances de cinéma en plein air en date du samedi 08 juillet 2023 et du samedi 26 août 2023 sur l'Esplanade Binaced Valcarca au Théâtre de verdure

Vu la demande formulée par le service Fêtes et Cérémonies de la Mairie de Lherm,

Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** Une partie de la voie communale contournant la salle des fêtes par l'Esplanade Binaced Valcarca sera interdite à la circulation, sauf pour les services de secours :
- le samedi 08 juillet 2023 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 09 juillet 2023 à 1h00
  - le samedi 26 août 2023 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 27 août 2023 à 1h00.
- ARTICLE 2 :** Une déviation sera mise en place par la voie de contournement du Collège, route de Saint-Hilaire, Passage de l'Europe pour accéder aux installations sportives (skate park, terrains de foot, courts de tennis, gymnase, salle polyvalente) et à la maison de retraite « La Chêneraie ».
- ARTICLE 3 :** la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 4 :** le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- ARTICLE 5 :** le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, le Président de la MJC sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,  
Frédéric Pasian